

patrons, d'asservir les ouvriers aux machines; de vouloir persuader au contraire aux ouvriers que les machines sont leurs esclaves.

Donc, en présence des patrons, M. Le Monnier aurait critiqué les patrons, et en présence des ouvriers, les ouvriers; ce n'est pas là, il nous semble, le procédé des ambitieux qui flattent d'ordinaire ceux auxquels ils s'adressent.

En ce qui concerne M. Guérin, nous n'insisterons pas longtemps; nous avons été péniblement surpris de trouver, dans un journal habituellement courtois, une allusion à l'âge d'un homme qui a dépensé une grande partie de ses forces au service de la ville et qui en défend encore les intérêts avec une activité juvénile.

M. Demonet ne pouvait manquer d'être en butte aux attaques de la réaction; elle ne pardonne pas volontiers aux hommes qui, par la création d'organes républicains, ont empêché le retour sous des formes diverses du pouvoir personnel.

Sans eux, peut-être, certaines idées qui dominent encore dans les parties de l'Ouest où l'instruction est arriérée et où n'a pu même encore pénétrer la langue nationale, auraient encore longtemps triomphé parmi nous, pour l'humiliation d'une région d'où sont sorties les premières tentatives de décentralisation.

Nous n'avons pas été peu surpris de lire l'attaque d'insuffisance dirigée contre l'honorable docteur Stœber; quiconque a suivi de près les travaux du conseil municipal, sait qu'il fut le secrétaire assidu du conseil, qu'il a publié de nombreux rapports, qu'il fut l'un des membres les plus laborieux de la commission d'administration.

Et il suffit pour faire oublier tout cela qu'une fois en dehors du travail un homme se montre d'un caractère gai, enjoué, bon enfant, français comme on disait autrefois, pour qu'on s'attribue le droit de le traiter comme une quantité négligeable!

Nous ne reconnaissons pas là le caractère habituellement sérieux du *Journal de la Meurthe*.

Nous attendons avec curiosité les listes des indépendants, du *Journal de la Meurthe* et d'autres pour en juger à notre tour les candidats. Ce n'est pas nous qui aurons porté la lutte sur le terrain des personnes; nous verrons alors jusqu'à quel point on était fondé à traiter avec tant de dédain un des candidats ouvriers M. Maire, un républicain de vieille date et dévoué comme M. Fruhinsholz, M. Dussault dont la place au conseil ne devrait pas être contestée par ceux qui se posent en défenseurs des intérêts du commerce, M. Lacomour dont les nombreux rapports ont toujours été d'une clarté remarquable.

Ce dédain affecté nous surprend d'autant plus que la plupart de ces messieurs, se sont montrés les adversaires du lycée de filles. Hâtons-nous d'ajouter que conseillers municipaux consciencieux, ils ne devaient pas s'attendre précisément aux attaques d'organes qui ignorent absolument à la suite de quelles discussions sérieuses ont été désignés les candidats.

Il paraît, pour ne plus nous occuper des questions soulevées par notre confrère, que le grand comité républicain (*sic*), a songé à la création de cantines scolaires. Sur ce point comme sur bien d'autres nous nous trouvons en présence d'un plagiat; il y a longtemps que cette question a été agitée.

Il suffit de lire le rapport de M. Lallement, président du bureau de bienfaisance, pour constater que l'on s'est déjà occupé de la distribution des soupes dans les écoles, et que certaines difficultés ont retardé cette innovation.

Or si cette création est adoptée par le bureau de bienfaisance, les enfants de toutes les écoles seront appelés à en bénéficier. Si elle émane au contraire de l'initiative de la municipalité, ceux des écoles congréganistes s'en trouveraient naturelle-

ment privés. Ce n'est pas là sans doute le but que rêvent nos contradicteurs et il se peut que sur ce point comme sur bien d'autres ils aient parlé avant d'avoir réfléchi.

On a beaucoup plaisanté Bianqui à cause de sa manie de voir partout la main des jésuites.

Le *Journal de la Meurthe* donne dans un travers analogue; il voit partout celle des francs maçons. A propos du lycée de filles, il accuse encore une fois la loge d'avoir donné le mot d'ordre et met en cause MM. Pernot et de Courteville. Or, nous ne cessons de rappeler que M. Pernot a voté contre le lycée de jeunes filles.

Quant à M. de Courteville, il eut un jour l'occasion de publier dans les journaux une lettre pour déclarer qu'il n'avait jamais été franc-maçon comme M. Gabriel, avec aussi peu d'hésitation que le *Journal de la Meurthe* l'avait affirmé dans une réunion publique.

Cette réunion se tenait à Marbache où l'allié du *Journal de la Meurthe*, M. Gabriel pilotait, pour l'élection au conseil général, le candidat socialiste M. Soulard-Stein.

— Thèse de l'hypocrisie! Thèse de la dissimulation! s'écrie le *Journal de la Meurthe*.

En bonne conscience, à qui conviendrait-il d'appliquer ces paroles véhémentes?

Le même journal dit encore:

Messieurs les conseillers sortants se rendent fort bien compte, d'ailleurs, que la plupart de leurs promesses sont paroles en l'air; voici un fait qui le prouve suffisamment.

Un premier projet de programmes avait été soumis la semaine dernière au Comité central. Il comportait comme finale: *Pas d'emprunts nouveaux!*

— Comment, « pas d'emprunts nouveaux », s'écrièrent alors les membres les plus influents dudit Comité, mais on nous prendra pour des... naïfs de venir proposer aux électeurs tant de projets nouveaux, et de leur assurer que la ville pourra le faire sans emprunts.

On remania donc le premier programme; nous voyons aujourd'hui que l'on ne s'engage plus à ne point faire d'emprunts nouveaux.

Ce n'est point ainsi que les choses se sont passées. En réalité, un assistant fit remarquer qu'un Etat, une ville, un particulier même, ne sauraient prévoir l'avenir au point de promettre à l'avance de ne jamais contracter d'emprunt. Prendre un pareil engagement, ce serait faire preuve d'ignorance ou tromper les électeurs. En y renonçant après avoir entendu de justes observations, le comité central républicain a donc donné une preuve de plus de son intention de présenter, comme par le passé, un programme réalisable de tout point, et il a montré, contrairement à l'assertion qu'on vient de lire, que ses promesses ne sont point paroles en l'air.

L'*Impartial* a publié la liste du « grand Comité » (comité Humbert); mais comme le disait dans son compte rendu notre collaborateur, nous avons estimé superflu de publier ce document, vu que l'on n'avait ni demandé ni obtenu l'autorisation des personnes dont on publiait les noms. Or, l'*Impartial* a déjà reçu de l'honorable M. Victor Courtois, avocat à la Cour d'appel, une lettre déclarant qu'il n'est pas candidat.

Nous croyons savoir que d'autres protestations ne se feront pas attendre.

Et de deux.
M. Etienne, porté sur la liste du comité indépendant, déclare qu'il n'accepte aucune candidature.

Et de trois.
M. L. Royer vient d'adresser à M. le président du grand comité républicain la lettre suivante:

Monsieur le président du grand Comité républicain,
Vous avez bien voulu porter mon nom par-

mi les candidats présentés par le grand Comité républicain aux élections municipales. Je vous remercie pour cette marque de sympathie et vous prie d'être mon interprète près des membres de votre comité.

Etant donné certains articles de votre programme que je ne puis m'engager ni à soutenir ni à voter, j'ai le regret de ne pouvoir accepter.

Veillez agréer, etc.
Et de quatre :
M. Bize proteste également contre l'inscription de son nom sur la liste du grand comité.

M. Humbert nous adresse, au sujet de notre compte rendu de la séance du Comité central de mardi soir, quelques rectifications qu'il nous prie « espérant qu'il est inutile de nous sommer » d'insérer. Nous le faisons bien volontiers, encore que toutes ne soient pas également bien fondées. Ainsi il a été poussé quelques cris de: « A bas le Sénat! » M. Humbert nous accuse d'avoir écrit: « Vive le Sénat! »

M. Humbert n'avait pas mis ses lunettes.

L'inexactitude dont il parle ne s'est pas glissée dans un seul de nos exemplaires; mais enfin erreur n'est pas compte, et tout le monde peut être sujet à des fautes ou à des omissions, les orateurs comme M. Humbert et les journalistes aussi bien que les autres.

Il ajoute dans sa lettre avoir déclaré assez hautement « que ceux qui ne sont pas républicains se trouveraient déplacés » dans le grand comité, mais où et quand avons-nous dit le contraire? Il déclare s'être prononcé absolument contre le socialisme et nous ne pouvons que l'en féliciter, car il était en désaccord sur ce point avec une grande partie de la salle. Voilà l'inconvénient de ces coalitions qui portent à un point absolument inouï l'esprit de concentration.

— Il est faux, dit M. Humbert, qu'il ait été poussé le moindre cri de: « Vive la sociale! »

Notre collaborateur a parfaitement entendu ce cri qui a pu échapper à l'oreille de M. Humbert; quoi d'étonnant puisque ses yeux l'avaient également trompé en lui faisant lire: « Vive le Sénat! » là où nous avions écrit: « A bas le Sénat! »

M. Humbert ajoute qu'un autre journal a trouvé et publié ce que nos amis n'ont pas entendu, à savoir le programme et la liste du « Grand Comité ». Or dans notre compte rendu nous disons nettement que nous croyons superflu de reproduire une liste pour laquelle on n'a pas même demandé l'adhésion des candidats. Notre prudence se trouve justifiée par les faits puisqu'à l'exemple de l'amateur qui ne voulait pas se laisser guillotiner par persuasion plusieurs des personnes, dont les noms ont été prononcés, ont déjà refusé de se laisser imposer une candidature malgré elles.

Tel n'est point le cas des candidats du comité central, voilà pourquoi il lui est inutile de répondre à l'invitation que nous adresse M. Humbert et de les présenter en réunion publique.

Pour en finir avec cette lettre elle nous reproche encore de ne pas avoir publié le programme du grand comité Humbert; or celui-ci a pu constater que le journal qu'il nous cite comme exemple n'a pas davantage publié la liste du comité central.

Un passage de notre compte rendu de la réunion Humbert a pu faire supposer à quelques personnes que les cris de: « A bas le Sénat! Vive la revision! Vive la sociale! » auraient été provoqués par le discours de M. Sallières. Celui-ci nous adresse à ce sujet une lettre dans laquelle il se défend avec énergie de professer des opinions socialistes ou révolutionnaires:

J'ai pris la parole, écrit M. Sallières, pour expliquer une idée qu'un électeur avait émise et que la masse n'avait pas comprise.

J'ai expliqué en deux mots, sans y mettre aucune acrimonie, que dans tout conseiller municipal nous devions considérer deux hommes distincts:

1° L'homme politique,
2° L'administrateur,
et cela, Monsieur le directeur, à cause de la loi des 24 et 28 février 1875 (article 4) concernant le Sénat.

Si faire acte de citoyen dans le sens propre du mot, si exhorter ses amis à remplir les devoirs qui leur incombent d'une façon honnête et loyale, façon qui puisse servir au bien public, est une œuvre blâmable, vous me permettez de vous dire que je ne comprends plus.

Non, nous ne sommes pas aussi intolérants; nous défendons les principes que nous croyons bons et utiles à l'avenir du pays sans taxer pour cela de révolutionnaires ceux qui en ont d'autres ou les accuser de manquer de bonne foi. Aussi bien, l'intention de notre collaborateur ne pouvait-elle être un instant de dénaturer le sens des paroles de M. Sallières, et nous ne prétendons jamais que, pour ne pas partager l'ensemble de nos idées, on mérite *ipso facto* d'être considéré comme un ennemi de la société.

COMITÉ INDÉPENDANT

Le comité indépendant s'est réuni en séance publique mercredi soir, à huit heures et demie, dans la galerie Nord de la salle Poirel. Encore une fois rien de fait, cette réunion que l'on pensait devoir être très sérieuse n'a été que comique, malgré les efforts et le talent du président, l'honorable M. Courtois.

A la porte on distribue le journal *la Défense du Commerce*, qui contient en première page une violente diatribe contre le comité central, qui a le tort grave d'être seul pris au sérieux.

M. Courtois, nommé par acclamation, président de la séance, prononce un petit discours.

C'est la profession de foi du comité indépendant, qui tient à ce que l'on sache qu'il est avant tout républicain et indépendant.

M. Gervaise prend la parole après M. Courtois.

Des cris, des interruptions, des rires commencent. Le bruit va en croissant, impossible de rien entendre. La sonnette, que le président aite à tour de bras, ne parvient pas à rétablir le calme. On perçoit de temps en temps quelques mots de M. Gervaise qui développe le programme du comité.

M. Gervaise passe à la question du lycée de filles; mais les ouvriers grévistes de la maison Hinzelin commencent à manifester contre leur ancien patron et à exposer leurs griefs, aussi on ne s'entend plus dans la salle.

De temps en temps, à propos de n'importe quelle question, un orateur, toujours le même, prenait la parole, discutait d'abord l'article du programme que M. Gervaise venait de développer, puis très habituellement par une transition, il revenait à ses moutons, c'est-à-dire à la grève des typographes de la maison Hinzelin.

D'autres orateurs ont également pris la parole sans parvenir à se faire écouter.

M. Gervaise a énuméré, au cours de son discours, qu'il ne fallait plus de conseillers municipaux profitant de leur situation pour écouler leurs marchandises, ou pour obtenir des bourses d'études pour leurs enfants. L'orateur ajoute qu'il n'entend pas faire de personnalité.
M. Marhionné parvient à se faire écouter et demande au comité, s'il est vrai qu'un conseiller sortant ait fait de vilaines choses, par exemple conseiller à un commerçant de falsifier ses écritures. M. Gervaise répond d'une façon évasive.

— Vous ne voulez pas dire le nom, lui crie-t-on de la salle, mais alors c'est une calomnie.

M. Humbert succède à l'avocat et donne lecture de la liste des candidats proposés par le comité indépendant.

Dans la salle, on ne paraît pas persuadé que cette liste soit définitive; des assistants posent des questions à ce sujet; les réponses, qui veulent être précises, ne sont que vagues.

M. Gervaise dit que cette liste a été votée et adoptée; un assistant lance un démenti. La fusion du Grand comité républicain et de l'indépendant paraît également peu évidente. On marche dans le vague, et encore aucune voix, aucun vote, aucune décision ne vient donner une consécration quelconque au programme et à la liste des candidats proposés. Ce qu'il y a d'évident, c'est que les insistants se sont beaucoup amusés; les interrupteurs n'ont pas toujours été polis; l'un d'eux, par exemple, a demandé à M. Gervaise des nouvelles de sa veste; mais ils ont eu cependant du succès. La foule est sortie en chantant l'air bien connu: « C'est la poire, ta poire, c'est la poire qu'il nous faut! » Quelle était la poire demandée?

En tout cas, cet incident donne une idée de ce que fut le reste de la séance! A la fin, on distribuait dans la salle des exemplaires du *Libertaire*, journal anarchiste portant en gros titre: Plus de maîtres.

Les affiches du comité central républicain ont été apposées mercredi à Nancy.

Est républicain
30 Août

Quelques personnes s'étonnent du calme profond dans lequel s'engage la lutte pour les élections municipales. Ce phénomène n'est pas particulier à Nancy: il en va ainsi un peu partout. Il faut d'ailleurs remarquer que nous ne sommes encore qu'au début... Les élections sont comparables aux banquets; au potage chacun garde le silence et au dessert tout le monde parle à la fois.

Nous devons reconnaître, néanmoins, qu'à Nancy, la période de recueillement est longue. On a de la peine à se mettre en train. Pourquoi? Mon Dieu! Peut-être tout simplement parce que les électeurs de notre ville, gens de bon sens, ont reconnu la stérilité de l'agitation et se sont convaincus que ce n'est pas en faisant du bruit qu'on fait de la besogne.

Et puis, pour qu'une lutte se corse, deux conditions sont nécessaires: il faut, d'une part, que les candidats qui se représentent prêtent le flanc à une opposition violente, qu'ils comptent parmi eux des personnalités antipathiques, ayant suscité des haines ou froissé des intérêts; il faut de l'autre qu'ils aient en face d'eux des adversaires jouissant d'une certaine popularité, ayant des idées très arrêtées, un programme nettement hostile. Au lieu de cela, qu'apercevons-nous?

Une liste, présentée par le Comité central et composée en majorité des membres du conseil municipal sortant qui, dans la mesure du possible, s'est appliqué à donner satisfaction à tous les besoins légitimes. Il suffit de jeter les yeux sur le programme du *Grand* Comité pour voir que la plupart des articles — nous parlons de ceux qui ont une portée pratique — sont inspirés soit du programme réalisé par le conseil municipal sortant, soit de celui qui est proposé pour lui faire suite. Ceci montre, même aux yeux les plus prévenus, que l'œuvre accomplie est bonne et que la liste du Comité central, quelles que soient les discussions que l'on puisse soulever à propos de deux ou trois noms, est placée sur un excellent terrain. Rien de plus naturel que de confier la continuation de la tâche à ceux qui l'ont entreprise et qui l'ont déjà résolue financièrement par la conversion.

Avec cette liste, M. Maringer est tout désigné pour reprendre la direction des affaires municipales, où il apportera cet esprit juste et conciliant, ce respect absolu de ses engagements qui lui ont valu l'estime de tous les partis. C'est une garantie devant laquelle les petites critiques de détail paraissent bien insignifiantes.

Dé l'autre côté... Rien, jusqu'à présent. Le *Journal de la Meurthe* a vainement embouché la trompette et cherché un terrain de combat. Il n'a trouvé que le *lycée de jeunes filles*, qui ne figure pas sur le programme et auquel on ne pourra songer que le jour où tous les travaux plus urgents seront terminés, c'est-à-dire dans un délai bien plus long que le mandat du conseil à élire. Notre contraire monte donc à l'assaut d'un moulin à vent.

Lycée de jeunes filles et franc-maçonnerie, le *Journal de la Meurthe et des Vosges* n'a que ces mots sous la plume. Mais les observations qu'il présente là-dessus sont généralement inexactes. Pour ne relever que son article de ce matin, il y est dit que M. Pernaot, franc-maçon, est un partisan du lycée de filles: or, M. Pernaot, franc-maçon en effet, a précisément voté contre. (Voir le compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 avril 1893.) Nous pourrions citer d'autres exemples.

Quant à la liste conservatrice, et à celle du fameux *Comité Indépendant*, elles n'ont pas encore vu le jour.

Reste celle du *Grand Comité*. Elle est sortie d'une réunion tenue par une centaine de personnes mardi soir et où n'assistaient pas la plupart des candidats dont l'*Impartial* publie la liste. Rien ne nous dit donc que ceux-ci aient été consultés et, en tout cas, cette liste manque tellement de cohésion qu'on peut se demander si elle arrivera intacte à la veille des élections.

Le mécanisme qui a servi à sa formation est pourtant bien simple. Le *Grand Comité* s'est contenté de recueillir les quatre conseillers sortants qui, par suite de malentendus ou d'élimination ne figurent pas sur la liste du Comité central; il leur a adjoint les délégués des syndicats du commerce et de l'alimentation et les autres candidats n'ayant pas obtenu la majorité aux comités cantonaux, et, comme ciment, il a ressuscité certaines candidatures ayant échoué en 1892. De ce mélange il a fait une liste, qui n'est d'ailleurs pas complète. Il y en a pour tous les goûts; la seule chose commune entre ses principaux membres est qu'ils n'ont pas réussi ailleurs; à part quelques exceptions, c'est une sorte de *liste des refusés* dont on a essayé de grouper les ressentiments ou les froissements d'amour-propre.

En tête figurent MM. Bize, Royer, Zoutter et Steinmetz, anciens membres du conseil municipal. Certes, on peut regretter que ces conseillers n'aient pas trouvé place sur la liste du Comité central, bien qu'ils aient toujours voté avec leurs collègues. Mais voyez la logique: En les inscrivant en tête de sa liste, le *Grand Comité* juge évidemment que le fait d'avoir pris part aux travaux du conseil sortant est un titre auprès des électeurs. Par cela même, il reconnaît la supériorité de la liste du Comité central, liste qui contient presque tous les conseillers sortants. Si l'œuvre de l'ancien conseil était condamnable, le *Grand Comité* serait inexcusable de lui emprunter quatre membres. A moins qu'il n'ait remarqué chez M. Bize des qualités particulières de chef d'opposition, ou un prestige de nature à le prédestiner comme tête de liste? Nous ne contestons nullement les qualités de M. Bize, mais nous ne nous étions pas aperçu de celles-là.

Toutes ces inconséquences et ces incohérences prouvent que les candidatures ainsi amalgamées ne sauraient inspirer la moindre crainte aux partisans de la liste du Comité central, qui a pour elle l'homogénéité, l'esprit de discipline et les titres résultant toujours d'une mission convenablement

remplie. Il n'est donc pas étonnant que la lutte ne soit pas chaude; on ne se bat pas contre des ombres — même pour amuser les électeurs peu ambitieux mais malicieux, qui soupirent après une bonne petite partie de massacre, où les journaux débiteraient quelques épouvantables horreurs sur les candidats.

Nous avons dit que la liste du Grand Comité, publiée par l'*Impartial*, était incomplète: elle contient trente noms au lieu de trente six; en outre, nous croyons savoir que plusieurs des citoyens portés, n'ont pas été consultés.

Dans la journée de mercredi, nous avons reçu la lettre suivante:

Monsieur le directeur,
J'écris à l'*Impartial* que, malgré la liste qu'il publie ce matin, je le remercie de l'honneur qu'il m'a fait, mais que je ne suis pas candidat.

Veillez agréer, etc.

V^o Courtois, avocat.

M. Courtois était l'un des trente inscrits par le Grand Comité.

D'autre part, M. Etienne, du Crédit Lyonnais, inscrit sans autorisation sur la liste du Grand Comité, vient d'écrire à l'*Impartial* pour déclarer qu'il n'est pas candidat.

M. L. Royer nous adresse, avec prière de l'insérer, la lettre suivante qu'il adresse à M. le président du Grand Comité républicain:

« Vous avez bien voulu porter mon nom parmi les candidats présentés par le Grand Comité républicain pour les élections municipales.

Je vous remercie pour cette marque de sympathie et vous prie d'être mon interprète près des membres de votre comité.

Mais, étant donné certains articles de votre programme que je ne puis m'engager ni à soutenir ni à voter, j'ai le regret de ne pouvoir accepter.

Veillez agréer, etc. »

Réunion publique

A l'inverse de Descartes, qui prouvait la réalité du mouvement en marchant, la réunion publique de mercredi soir l'a prouvé en ne marchant pas. Impossible d'assister à une séance plus confuse, plus bruyante et plus stérile.

Elle avait lieu dans la galerie Nord de la salle Poiré. Dès huit heures et demie, la foule se pressait sur tous les bancs; il n'y avait pas une place vide. Malheureusement, plus les réunions sont nombreuses et moins l'on s'y entend.

En début, M. Gervaise est seul sur l'estrade. Il invite le public à désigner un bureau. M. Courtois est acclamé président.

Après une certaine hésitation, M. Courtois accepte, en rappelant qu'il n'est pas candidat.

— Il faudrait maintenant, dit-il, deux assesseurs.

Et aussitôt le boucan commence.

— Hinzelin! crie-t-on à tue-tête, Hinzelin! On sait que les ouvriers de la maison Hinzelin sont en grève. Ils assistent à la réunion et profitent naturellement de l'occasion pour dauber sur le patron.

D'autres voix crient: — Bournique! Colin! Bournique!

Le citoyen Colin, à l'appel de son nom, dresse l'oreille, et, esclave de son devoir, se précipite au bureau.

— Bravo! Colin! — Bournique!

M. Bournique s'exécute à son tour.

M. Courtois déclare la séance ouverte. Il prononce une allocution relativement brève, dans laquelle il dit que le conseil sortant n'a pu accomplir son mandat jusqu'au bout et qu'il faut lui tenir compte toutefois de ce qu'il a fait. Quant au programme du comité républicain indépendant, il a été rédigé sous une forme consultative et la réunion peut le modifier. Elle aura ensuite à s'occuper de la confection d'une liste. En tête, elle mettra ceux des membres du conseil sortant qui lui conviendront et elle les fera suivre de ses propres candidats.

(Bravos. — Bruit.)

M. Gervaise a la parole. Il donne lecture des articles d'un programme et demande au public d'écouter attentivement. La lecture terminée, il pourra formuler ses observations.

Le premier article se résume ainsi: Pas de lycée de filles! Il a un caractère impératif, déclare M. Gervaise, à moins qu'un généreux donateur ne fasse cadeau à la ville du lycée et de ce qu'il faut pour l'entretenir. L'orateur, du reste, n'est pas hostile au principe; il ne combat les lycées de filles qu'au point de vue financier. Un escamotage a été commis dans la dernière « législature municipale » (sic). Les comités de quartier avaient écarté la question, et malgré cela le conseil l'a résolue en principe à une voix de majorité.

Un assistant. — Celle de M. Stamm!

M. Gervaise cite les chiffres atteints dans plusieurs villes par les dépenses relatives à la construction des lycées de filles: à Mâcon, 647,000 fr.; à Constantine, 600,000; à Moulins, 947,000; à Lyon et à Versailles un million. Combien dépensera-t-on à Nancy? Sans compter que des annexes seront créées et que les frais augmenteront chaque jour. Pour une élève il y aura deux professeurs...

Le public, dont l'opinion est faite, s'impacite.

— Assez là-dessus! Passons à un autre article.

Mais M. Gervaise tient à écouter ses arguments. Il a peine à se faire entendre au milieu du bruit. Pour comble de difficulté, l'orchestre du conservatoire répète dans la salle voisine. Quand il joue *pianissimo* cela va encore, mais dès qu'il arrive aux *fortes*, cet accompagnement intempestif couvre la voix de l'orateur.

— Il s'agit de savoir, conclut-il, si nous sommes partisans d'un lycée de filles.

Cris. — Non! Non! C'est entendu.

M. Gervaise n'a pas encore fini. Il constate que quatre membres du conseil qui se sont abstenus sur cette question ont été écartés de la liste du comité central. Il n'ajoute pas toutefois, que ceux qui ont voté contre ont été maintenus. « Pourquoi, s'écrie-t-il, garde-t-on le silence au sujet du lycée de filles? Nous savons ce que cela veut dire... »

Cris. — Assez du lycée de filles! Lisez le programme.

Un monsieur escalade la tribune et veut prendre la parole. On l'en empêche et il va s'asseoir derrière le bureau.

M. Gervaise se décide à passer au deuxième article, ainsi conçu: « Mise en adjudication de toutes les fournitures de la ville ».

Voix nombreuses. — Ah! ah!

Autre voix. — L'article de Hinzelin! Faites donc connaître l'article 3!

M. Gervaise. — Quand j'aurai parlé de l'article 2...

Cris. — Non! non! l'article 3.

M. Gervaise. — Je ne sais pas pourquoi vous m'interrompez ici...

Cris. — Nous vous le dirons!

Un autre monsieur escalade la tribune. Le vacarme devient infernal.

Toute la salle crie, des assistants s'interpellent. De l'autre côté, l'orchestre joue *fortissimo*.

Une voix, dominant le bruit. — Vous faites imprimer vos circulaires à l'*Impartial*, qui paie ses ouvriers à 33 0/0 au-dessous du tarif.

M. Gervaise. — Si c'est votre opinion que nous ne devons pas faire imprimer nos circulaires à l'*Impartial*, nous nous y conformerons.

Dans la salle. — Oui! oui! oui! C'est cela!

Un assistant. — Vous vous faites patronner par lui.

M. Gervaise. — Je suis bien obligé de demander son appui, puisqu'il est le journal officiel de...

(Le bruit nous empêche de savoir de quel parti l'*Impartial* est le journal officiel.)

M. Gervaise. — Je puis d'ailleurs vous annoncer la création d'un journal indépendant.

L'orateur revient aux adjudications. Une partie de l'assemblée ne veut pas en entendre parler. Nous croyons comprendre qu'elle redoute, en particulier pour les imprimés, que de trop forts rabais viennent diminuer les salaires des ouvriers.

M. Gervaise continue en se plaignant du fonctionnement des adjudications. Il cite le cas de M. Kalis, qui, malgré un rabais important, a été éliminé d'une adjudication parce qu'il était en procès avec la ville.

Voix nombreuses. — Eh bien?

Autres voix. — Ça ne nous regarde pas.

L'orateur passe à un autre article: « Obligation pour les candidats de n'être ni fournisseurs ni entrepreneurs de la ville. Il accuse des conseillers de se servir de leur mandat pour faire passer leurs marchandises. Il attribue à ce motif l'interdiction d'employer pour la canalisation d'autres tuyaux de grès que ceux de Rambervillers et de Grivillers, et d'autres pavés que ceux de Sierck, dont il dit beaucoup de mal. Cette dissertation technique, agrémentée d'allusions personnelles, paraît agacer le public. On crie: « Assez! marchez toujours! »

L'orateur arrive à un article portant « Réorganisation de la police ».

243

Un assistant. — Oh! oui! il faut tous les l... à la porte!

M. Gervaise. — Il faut que les agents ne soient plus employés à porter des documents et qu'ils sachent monter un brancard.

Le même assistant. — Ils ne savent que dresser des contraventions. (Explosion de rires.)

Un autre. — Et boire des bocks. (Nouveaux rires.)

Un des articles suivants réclame la réorganisation de l'école supérieure de garçons.

Une voix. — Et celle des filles!

Le programme demande également la réorganisation du bureau de bienfaisance. L'orateur ne veut pas répondre aux journaux, mais il déclare que la réforme qui a été opérée est mauvaise. La distribution des secours doit être gratuite et ne pas être faite par des employés salariés.

Il demande la nomination d'une commission extra-municipale des Beaux-Arts, les commissions municipales n'ayant pas toujours les aptitudes spéciales qui sont nécessaires.

Un assistant. — Pourvu qu'on voie clair dans la rue Stanislas, ils se l... pas mal qu'on se casse la g... ailleurs! (Rires.)

Plusieurs articles se succèdent sans soulever de protestation. Il en est un qui réclame, dans l'intérêt du petit commerce, l'interdiction de prolonger la foire, que l'orateur critique vivement. Cette fois on proteste de divers côtés.

— Vous devriez la supprimer tout de suite! clame une voix.

— La foire donne du travail aux ouvriers! s'écrie un charpentier.

D'autres articles portent: « Obligation pour tous les membres du conseil d'assister aux délibérations des commissions; suppression des comités secrets pour l'examen des demandes de bourses; obligation, pour les délégués sénatoriaux de se mettre en rapport avec les électeurs. »

Cris: « A bas le Sénat! »

M. Gervaise termine en demandant la construction d'une caserne pour les pompiers.

Une voix. — Et les cantines scolaires?

L'assistant qui, le premier, a escaladé la tribune et qui est, nous dit-on, M. Méline, marchand de cuirs, veut prendre la parole. Un groupe cherche à l'en empêcher. Nous entendons crier:

— Qu'est-ce qu'il veut, celui-là? — C'est un opportuniste! — En via un beau, etc.!

M. Méline ne se déconcerte pas. Après avoir avalé un verre d'eau, il essaie de résumer ce qui a été dit au sujet du lycée de filles et des tuyaux en grès. On a fait, dit-il, une tempête dans un tuyau...

Mais cette fois la tempête n'est plus dans le tuyau, elle est dans la salle. Impossible à l'orateur de se faire entendre.

— Vous n'avez pas eu le courage de faire une réunion publique! lui crie le citoyen Colin.

Le fait est que dans ces conditions il faut en effet un vrai courage.

Survient un citoyen à l'accent méridional très prononcé, le citoyen Sallières.

Malgré sa voix vibrante, le citoyen Sallières ne peut dominer le tumulte. Il s'emporte:

— Je me ferai entendre bon gré mal gré, s'écrie-t-il; vous serez plus tôt fatigués que moi. Sachez qu'il vous faut des écoles et non des lycées.

Bravos, cris, protestations. Une partie de la salle, qui n'a pas entendu, s'obstine à voir dans le citoyen Sallières un défenseur du lycée de filles et le conspu. Ses amis prennent sa défense. On crie, on se bouscule; c'est un charivari épouvantable.

Le citoyen Sallières s'est calmé. Tranquillement il jette un regard sur la foule, et se croisant les bras:

— Je m'aperçois, citoyens, que la réunion elle devient houleuse...

Je vous crois, citoyen! Un jeune homme, M. André Georget, arrive du fond de la salle, ballotté, poussé, et crie à l'orateur:

— Taisez-vous! Vous n'êtes pas électeur.

— Je suis candidat! répond le citoyen Sallières.

— Vous n'êtes pas électeur!

— Je suis candidat!

Et le candidat se précipite sur l'électeur. On les sépare, et la foule d'échanger ses réflexions.

— C'est un juif!

— C'est un fils à papa!

M. Georget. — Je ne suis pas un juif, et cet homme n'est pas électeur! C'est tout ce que je voulais dire.

L'incident est clos. Voici maintenant M. Dargenne qui vient réclamer la lecture du programme du « Grand Comité ».

M. Humbert au nom de celui-ci, constate que deux articles seulement de ce programme ne figurent pas sur celui qui vient d'être lu. Le premier est relatif à la création d'une Bourse

du travail (applaudissements), l'autre tend à établir les responsabilités des fonctionnaires de la ville dans les travaux municipaux. Il cite l'effondrement de la halle à la criée, il y a quelques années, et regrette que l'architecte n'ait pas été déclaré responsable.

Mais à partir des mots « Bourse du travail » on n'écoute plus. Un nouveau tumulte règne à l'autre extrémité de la salle. Un orateur surgit, poussé à la tribune. C'est quelque interrupteur qu'on veut forcer à s'expliquer.

Chose bizarre, dans les réunions publiques, dès qu'un citoyen refuse de s'expliquer on l'y force, et dès qu'il fait mine de commencer on l'en empêche. Il paraît que cela s'appelle la liberté.

L'orateur, malgré lui, est hissé à la tribune. C'est un homme d'une soixantaine d'années, d'apparence chétive.

— Mon père, dit-il, a été déporté...

Un citoyen, taillé en hercule, se dirige vers l'orateur, le saisit par les jambes et l'emporte. Rires, trépignements. L'infortuné se débatt, gigote; aussitôt lâché, il grimpe de nouveau à la tribune:

— Citoyens, mon père a été déporté...

Réapparition du colosse, qui emporte une seconde fois l'orateur et le déporte à son tour un peu plus loin. Pendant ce temps, un autre s'est avancé:

— Messieurs, on me refuse la parole...

C'est tout ce qu'il peut faire entendre.

Un ouvrier de la maison Hinzelin est plus heureux. Doué d'une forte voix il s'écrie:

— Nous sommes opposés aux adjudications! L'ouvrier, lui aussi, demande à être protégé! Les économistes que vous voulez faire dans l'intérêt de certains commerçants c'est l'ouvrier qui les paiera! C'est à nous qu'on retiendra le rabais que vous voulez obtenir sur les adjudications. Et comment voulez-vous que nous ayons confiance quand nous voyons ici les parents et les amis de M. Hinzelin, qui veut nous payer au dessous d'un tarif? (Applaudissements.)

M. Marconnet demande à poser une question. Il désire savoir s'il est vrai que le Comité indépendant possède des documents très graves contre un conseiller municipal sortant.

Bruit. On crie: « Lequel? Le nom! le nom! »

M. Marconnet. — Je ne le connais pas.

Une voix. — Il ne faut pas en parler, alors!

M. Marconnet. — Eh bien, et la réponse, Gervaise?

M. Gervaise. — Je comprends qu'en matière politique on ait le droit de divulguer ces choses, mais c'est chose délicate en matière privée. Je n'ai rien à dire à ce sujet.

Voix diverses. — C'est une calomnie, alors!

M. Marconnet insiste.

M. Gervaise. — Je ne franchirai pas la vie privée s'il ne me plaît pas de la franchir. Je sais qu'une personne a des documents, mais je n'ai pas le droit d'en disposer. Je précise... Nous avons été mis au courant de ce qui se passe par un de vos amis politiques...

— Le nom! crie-t-on encore.

M. Gervaise. — Le propriétaire de ces documents, c'est M. Papelier.

Vif étonnement dans l'assistance, qui croit qu'il s'agit de M. Papelier, député. Mais on nous dit que M. Gervaise veut parler d'un autre M. Papelier, entrepreneur de travaux publics. Le bruit redouble. Personne ne comprend rien à cette demande de « révélations » suivies de réticences; l'incident fait long feu et l'auditoire, qui paraît croire à une fumisterie, renonce à savoir le nom.

La sonnette retentit. M. Courtois s'apprête à donner lecture d'une liste de candidats.

Cris. — Nous n'en voulons pas! Nous voulons notre programme à nous!

Un monsieur à l'accent méridional — c'est étonnant ce qu'il y a de méridionaux dans cette réunion — proteste avec vivacité.

M. Humbert donne lecture de la liste. M. Courtois, fatigué, ne pouvant se faire entendre. Il explique que les quatre noms inscrits en tête sont ceux des conseillers repoussés par le comité central. Ces noms sont un drapeau et une indication. Il passe ensuite à ceux qui ont été adoptés...

Un assistant l'interrompt.

— Pas du tout, ils n'ont pas été adoptés! On nous les a lus, voilà tout.

Divers noms se succèdent, acclamés d'un côté, conspués de l'autre. Les « Bravos! » se croisent avec les « N'en faut plus! ».

Les ouvriers présents dans la salle paraissent vexés de constater le nombre des négociants et des patrons qui figurent sur la liste. Un jeune homme s'écrie:

— Et le comité socialiste, qu'est-ce qu'on en fait?

M. Humbert explique que les candidats du comité républicain indépendant et ceux du « Grand comité » figurent côte à côte. Ils doivent tous leur inscription au libre choix des électeurs, ils n'ont pas inventé...

— La poudre! achève-t-on de divers côtés,

244 48

« De plus, les deux comités n'ont pas cru nécessaire de mâcher la besogne aux électeurs; les bulletins contiendront des lignes en blanc, que chacun pourra remplir à sa volonté. Si la liste n'est pas parfaite la leçon le sera. »

M. Courtois. — Messieurs, nous allons terminer la séance.

Mais l'assemblée, qui a pris goût au tapage, proteste énergiquement:

— Non! Non! La liste est incomplète.

Un électeur s'approche du bureau et parle. Puis, s'adressant au public:

— Des explications qu'on vient de me fournir, il résulte qu'il y a deux listes, l'une qui admet les adjudications, l'autre qui les repousse....

D'autres électeurs se sont levés et chantent:

C'est sa poir' sa poir' sa poire!
C'est sa poire qu'il nous faut!

Un jeune homme très rouge. — Ce sont des froussards! ils s'en vont sans avoir rien fait.

M. Gervaise. — J'ai deux mots à dire. On nous a demandé de prendre l'engagement de ne pas aller...

Un nouvel orateur surgit encore à la tribune. Les huées qui l'accueillent nous empêchent d'entendre la fin de la phrase de M. Gervaise.

Voix nombreuses. — Qu'est-ce encore que celui-là? Qui est-il?

L'orateur. — Citoyens, j'ai su vous faire remarquer...

De tous côtés. — C'est Renard!

On est toujours trahi par les liaisons trop faciles. Le citoyen Renard, car c'est lui en effet, vent à toute force que l'on complète la liste. Aujourd'hui, dit-il, il nous manque des candidats; demain on nous en imposera que nous n'avons pas choisis...

Mais le citoyen Renard prêche dans le désert. Le vide s'est fait autour de la tribune; on se retire sans l'écouter.

Impossible de tirer une indication quelconque de cette réunion. A la sortie un jeune homme distribue des numéros du journal anarchiste *le Libérateur*. C'était tout à fait de circonstance, car la séance a donné le spectacle de l'anarchie la plus complète.

Et dire que c'est pour en arriver là que les vieux républicains ont réclamé pendant vingt ans le droit de réunion, dont il est impossible de se servir aujourd'hui!

Ceux qui reprochaient au Comité central de ne pas avoir organisé de réunion publique ont pu se convaincre qu'aucune discussion contradictoire, qu'aucune indication utile ne peuvent plus en sortir. S'ils sont de bonne foi, ils seront les premiers à le reconnaître.

245

Un Conseiller indigne

La Presse opportuniste dans son compte-rendu de la réunion tenue à la Salle Poirel, par les Comités Républicains indépendants, a passé presque complètement sous silence un incident qui mérite pourtant d'être relevé, car il peut être fertile en surprises et éclairer d'un jour nouveau la moralité de quelques membres de l'ancien conseil municipal.

Voici l'affaire :

Un électeur s'adressa à M. Gervaise, président du Comité Républicain indépendant et lui posa la question suivante :

« Est-il vrai que le Comité des Indépendants a entre les mains des documents d'une gravité exceptionnelle pour un conseiller municipal sortant, dont le nom se trouve sur la liste du Comité central. Je précise. Est-il vrai que parmi ces documents se trouve une lettre où ce singulier conseiller, engage un tiers personne à commettre une falsification d'une pièce comptable et lui donne en même temps la recette pour faire vieillir l'encre de façon à faire passer pour authentique le document falsifié. »

M. Gervaise répondit qu'il ne possédait pas les documents, mais qu'il les avait vus et qu'ils étaient entre les mains de Monsieur Papelier — rien du député, — qui ne voulait pas s'en désaisir et qui semblait être le complice dans cette affaire, du conseiller municipal incriminé.

Grand tapage dans la salle. Les opportunistes, venus comme toujours pour faire du boucan, ayant à leur tête le peu intéressant avocaillon, qu'on nomme Georgel, ont étouffé la discussion par leurs cris.

Nous ne pouvons admettre des procédés semblables et nous exigeons que la lumière soit entièrement faite. Il n'est pas possible que la Ville soit représentée par un conseiller capable de commettre un faux dans sa comptabilité personnelle : s'il est malhonnête dans sa vie privée, il le sera dans la vie publique. Jamais le diable en vieillissant ne s'est fait ermite. Il est du devoir et de l'intérêt de tous, opportunistes, radicaux et socialistes de chasser du giron républicain, une brebis galeuse.

Quant à M. Papelier que nous n'avons pas l'honneur de connaître, s'il n'est pas le complice du conseiller municipal susdit, ce dont on l'accusait presque hier soir en réunion électorale, nous le supplions, dans l'intérêt de la moralité civile, dans l'intérêt de la Ville, de livrer au mépris public les documents et le nom.

Il est de son devoir de faire le métier de justicier. Autant il est infâme de fouiller dans la vie privée des particuliers, autant il est honorable d'arracher le masque à des individus qui ne se mêlent d'affaires publiques que pour faire prospérer les leurs.

La parole est à M. Papelier. Qu'il entre dans la lutte : il aura fait œuvre d'honnête homme et de bon citoyen.

246

N° 1.

L'ÉLECTEUR

ORGANE DU

Comité Républicain Indépendant

Électeurs Républicains !

En votant pour la totalité de la liste des Candidats proposés par le Comité Central, vous autorisez, d'une façon formelle, la création de filles, qui obéreront gravement les finances de notre ville.

Le Comité Républicain Indépendant, dont le programme est connu, soumet à vos suffrages une liste composée uniquement de 12 noms Républicains, adversaire d'œuvre fâcheuse et inutile.

En substituant ces 12 noms à ceux des Candidats du Comité Central, vous êtes des candidats avérés et irréductibles de cette création, vous la majorité qui existe dans leur liste sur cette question et vous êtes élus Républicains. Si, Oui ou Non, vous voulez un lycée de filles, un *Referendum* ou *Consultation de la volonté des électeurs* qui vous le propose.

Pas d'Abstention ! Électeurs aux Urnes

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

- BOURNIQUE, propriétaire des Docks du bâtiment.
- BLAISON, surveillant au gaz.
- CHRÉTIEN, directeur d'Assurances.
- DENIZOT, ancien contrôleur principal des Contributions directes, administrateur du Bureau de Bienfaisance.
- FRANÇOIS, président de la Chambre syndicale de la boulangerie.
- JOLY, président de la Société coopérative des logeurs.
- KALIS, entrepreneur.
- LANTERNIER, architecte.
- REMY-PARISOT, commissionnaire en bestiaux.
- RUTTINGER, pharmacien de 1^{re} classe.
- SERRIÈRE, président de la Ligue du Commerce.
- VALET, président de la Chambre syndicale de la boulangerie.

Programme du Comité Républicain Indépendant

1° Tous les candidats, proposés par le Comité Républicain Indépendant, sont élus au scrutin de liste.

Nancy. — Louis KRUIS, rue St-Georges, 81.

AVIS
Le Comité Républicain Indépendant a établi son siège à l'adresse ci-dessus.

246

mais la bien sages dimanche prochain, en dans un avenir très rapproché, de connaître M. Lemonnier est un homme aux relations caractère plein de bontés ; cassant, autocrate, ce futur maire aura pour ses chers et sympathie et de bienveillance.

Un Conseiller

La Presse opportuniste dans son compte-rendu de la réunion tenue à la Salle Poirel, par les Comités Républicains indépendants, a passé presque complètement sous silence un incident qui mérite pourtant d'être relevé, car il peut être fertile en surprises et éclairer de quelques membres de l'ancien conseil municipal.

Voici l'affaire :

Un électeur s'adressa à M. Gervaise, président du Comité Républicain indépendant et lui posa la question suivante :

« Est-il vrai que le Comité des Indépendants a entre les mains des documents d'une gravité exceptionnelle pour un conseiller municipal sortant, dont le nom se trouve sur la liste du Comité central. Je précise. Est-il vrai que parmi ces documents se trouve une lettre où ce singulier conseiller, engage un tiers personne à commettre une falsification d'une pièce comptable et lui donne en même temps la recette pour faire vieillir l'encre de façon à faire passer pour authentique le document falsifié. »

M. Gervaise répondit qu'il ne possédait pas les documents, mais qu'il les avait vus et qu'ils étaient entre les mains de Monsieur Papelier — rien du député, — qui ne voulait pas s'en désaisir et qui semblait être le complice dans cette affaire, du conseiller municipal incriminé.

Grand tapage dans la salle. Les opportunistes, venus comme toujours pour faire du boucan, ayant à leur tête le peu intéressant avocaillon, qu'on nomme Georgel, ont étouffé la discussion par leurs cris.

Nous ne pouvons admettre des procédés semblables et nous exigeons que la lumière soit entièrement faite. Il n'est pas possible que la Ville soit représentée par un conseiller capable de commettre un faux dans sa comptabilité personnelle : s'il est malhonnête dans sa vie privée, il le sera dans la vie publique. Jamais le diable en vieillissant ne s'est fait ermite. Il est du devoir et de l'intérêt de tous, opportunistes, radicaux et socialistes de chasser du giron républicain, une brebis galeuse.

Quant à M. Papelier que nous n'avons pas l'honneur de connaître, s'il n'est pas le complice du conseiller municipal susdit, ce dont on l'accusait presque hier soir en réunion électorale, nous le supplions, dans l'intérêt de la moralité civile, dans l'intérêt de la Ville, de livrer au mépris public les documents et le nom.

Il est de son devoir de faire le métier de justicier. Autant il est infâme de fouiller dans la vie privée des particuliers, autant il est honorable d'arracher le masque à des individus qui ne se mêlent d'affaires publiques que pour faire prospérer les leurs.

La parole est à M. Papelier. Qu'il entre dans la lutte : il aura fait œuvre d'honnête homme et de bon citoyen.

Les Lycées de filles

Nous pensons utile de faire connaître aux électeurs de plusieurs Lycées de Jeunes Filles.

- Le Lycée de Maçon à coûté 1.200.000
- Celui de Constantine à coûté 1.500.000
- Celui de Chambéry à coûté 1.800.000
- Celui de Moulins à coûté 2.000.000
- Celui de Lyon à coûté 2.500.000
- Celui du Puy à coûté 3.000.000
- Celui de Tours à coûté 3.500.000
- Celui de Versailles à coûté 4.000.000

Nous sommes loin de l'évaluation de dépenses. La création de cet établissement entraînera une dépense de première installation en supposant la dépense à la somme d'un demi-million.

Ce ne serait pas tout, car il faudrait bien sûr et l'on peut être certain que ce serait une somme annuelle au budget de la ville.

Où est la nécessité d'une telle dépense ? A nous verrons dans ce lycée beaucoup de filles en sûrs, des filles de ces mêmes fonctionnaires qui nous ont fait perdre le conseil en comité secret.

Est-ce démocratique ? Nous ne le pensons pas. Les améliorations qui s'imposent d'une manière

Un Conseiller indigne

La Presse opportuniste dans son compte-rendu de la réunion tenue à la Salle Poiré, par les Comités Républicains indépendants, a passé presque complètement sous silence un incident qui mérite pourtant d'être relevé, car il peut être fertile en surprises et éclairer d'un jour nouveau la moralité de quelques membres de l'ancien conseil municipal.

Voici l'affaire :

Un électeur s'adressa à M. Gervaise, président du Comité Républicain indépendant et lui posa la question suivante :

« Est-il vrai que le Comité des Indépendants a entre les mains des documents d'une gravité exceptionnelle pour un conseiller municipal sortant, dont le nom se trouve sur la liste du Comité central. Je précise. Est-il vrai que parmi ces documents se trouve une lettre où ce singulier conseiller, engage un tiers personne à commettre une falsification d'une pièce comptable et lui donne en même temps la recette pour faire vieillir l'encre de façon à faire passer pour authentique le document falsifié. »

M. Gervaise répondit qu'il ne possédait pas les documents, mais qu'il les avait vus et qu'ils étaient entre les mains de Monsieur Papelier — rien du député, — qui ne voulait pas s'en désaisir et qui semblait être le complice dans cette affaire, du conseiller municipal incriminé.

Grand tapage dans la salle. Les opportunistes, venus comme toujours pour faire du boucan, ayant à leur tête le peu intéressant avocailon, qu'on nomme Georges, ont étouffé la discussion par leurs cris.

Nous ne pouvons admettre des procédés semblables et nous exigeons que la lumière soit entièrement faite. Il n'est pas possible que la Ville soit représentée par un conseiller capable de commettre un faux dans sa comptabilité personnelle : s'il est malhonnête dans sa vie privée, il le sera dans la vie publique. Jamais le diable en vieillissant ne s'est fait ermite. Il est du devoir et de l'intérêt de tous, opportunistes, radicaux et socialistes de chasser du giron républicain, une brebis galeuse.

Quant à M. Papelier que nous n'avons pas l'honneur de connaître, s'il n'est pas le complice du conseiller municipal susdit, ce dont on l'accusait presque hier soir en réunion électorale, nous le supplions, dans l'intérêt de la moralité civile, dans l'intérêt de la Ville, de livrer au mépris public les documents et le nom.

Il est de son devoir de faire le métier de justicier. Autant il est infâme de fouiller dans la vie privée des particuliers, autant il est honorable d'arracher le masque à des individus qui ne se mêlent d'affaires publiques que pour faire prospérer les leurs.

La parole est à M. Papelier. Qu'il entre dans la lutte : il aura fait œuvre d'honnête homme et de bon citoyen.

L'ÉLECTEUR RÉPUBLICAIN

ORGANE DU COMITÉ RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

Comité Républicain Indépendant

Électeurs Républicains !

En votant pour la totalité de la liste des Candidats proposés par le Comité Central, vous autorisez, d'une façon formelle, la création d'un lycée de filles, qui obéira gravement les finances de notre ville.

Le Comité Républicain Indépendant, dont le programme discuté librement en réunion publique vous est connu, soumet à vos suffrages une liste composée uniquement de 12 noms Républicains, adversaires de cette œuvre fâcheuse et inutile.

En substituant ces 12 noms à ceux des Candidats du Comité Central qui sont des candidats avérés et irréductibles de cette création, vous détruirez la majorité qui existe dans leur liste sur cette question et vous indiquerez à vos élus Républicains Si. Oui ou Non, vous voulez un lycée de filles. C'est un *Referendum* ou *Consultation de la volonté des électeurs* qui vous est proposé.

Pas d'Abstention ! Électeurs aux Urnes ! VIVE LA RÉPUBLIQUE !

BOURNIQUE, propriétaire des Locks du bâtiment.

BLAISON, surveillant au gaz.

CHRÉTIEN, directeur d'Assurances.

DENIZOT, ancien contrôleur principal des Contributions directes, administrateur du Bureau de Bienfaisance.

FRANÇOIS, président de la Chambre syndicale de la boulangerie.

JOLY, président de la Société coopérative des logements à bon marché.

KALIS, entrepreneur.

LANTERNIER, architecte.

REMY-PARISOT, commissionnaire en bestiaux.

RUTTINGER, pharmacien de 1^{re} classe.

SERRIÈRE, président de la Ligue du Commerce.

VALET, président de la Chambre syndicale de la boucherie.

Programme du Comité Républicain Indépendant

1^o Tous les candidats, proposés par le Comité Républicain Indépendant déclarent, sur l'honneur, être partisans du régime républicain.

2^o Pas de lycée de filles.

3^o Mise en adjudication de tous les travaux et fournitures de la Ville.

4^o Engagement de procéder aux adjudications non en bloc, mais par lots.

5^o Engagement d'appliquer à tout conseiller municipal l'obligation de n'être ni fournisseur, ni entrepreneur de la Ville.

6^o Interdiction d'employer les ouvriers étrangers aux travaux de la Ville faite directement ou par adjudication.

7^o Interdiction absolue pour la Ville d'employer les étrangers.

8^o Admission des syndicats professionnels aux adjudications publiques des travaux municipaux.

9^o Réorganisation de la police municipale, recrutée de préférence parmi les anciens militaires bien notés. Codification et réédition nouvelle à la date de 1896 des arrêtés de police.

10^o Réorganisation et extension de l'école supérieure municipale.

11^o Suppression du comité secret pour la délivrance des boursés et leur répartition plus équitable.

12^o Réorganisation du Bureau de bienfaisance et assistance par le travail. Contrôle des soins médicaux et des dons de toute nature faits aux indigents.

13^o Interdiction à tous les employés de la Ville de cumuler des emplois salariés.

14^o Création d'une commission extra-municipale des beaux-arts et des embellissements de la Ville.

15^o Solution rapide des rues ouvertes par les particuliers ; elles devront être mises en état complet de viabilité. Couverture des égouts et ruisseaux qui coulent encore à ciel ouvert.

16^o Surveillance active de l'éclairage par le gaz.

17^o Réorganisation du service des tramways, remplacement de la traction animale par la traction mécanique.

18^o Diminution de la subvention théâtrale et révision du cahier des charges.

19^o Amenée rapide à Nancy des eaux de source.

20^o En vue d'économies (l'enlèvement des boues de ville coûtant annuellement 75.000 francs), non renouvellement du marché et étude de l'exploitation directe par la Ville.

21^o Protection du petit commerce. Interdiction d'accorder une prolongation aux marchands forains. Mise en adjudication des places de la foire, sur plan, deux ou trois mois à l'avance.

22^o Application rigoureuse de la loi d'organisation municipale relativement à la présence exigée des membres du Conseil aux séances et aux délibérations.

23^o Obligation pour les délégués sénatoriaux de se mettre, avant chaque élection, en rapport avec le corps électoral et prendre son avis.

24^o Vœux : Création d'une caserne de pompiers ; réorganisation du service ; décentralisation. Etude de la création de cantines scolaires.

APPEL DE LA LIGUE

POUR LA

DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU COMMERCE

APPEL AUX ÉLECTEURS

Commerçants ! Vous qui fournissez une part considérable au budget des recettes de la Ville, avez-vous le droit de participer à la gestion des affaires communales ?

Oui, n'est-ce pas ?

Le Comité central ne l'a pas jugé ainsi. Il a écarté systématiquement les candidats que nous avons délégués pour nous représenter au conseil municipal. Cependant, ne sont-ils pas aussi honnêtes et aussi capables que les hommes qu'ils voudraient nous forcer à nommer ?

Ne se présentent-ils pas aux électeurs avec un passé honorable, et la sincérité de leurs convictions républicaines peut-elle être mise en doute ?

Nous ne le pensons pas.

Vous tous, propriétaires, industriels, ouvriers et employés qui avez intérêt à la bonne marche des affaires et à la prospérité du pays, vous nous aiderez à faire justice de cette exclusion inqualifiable.

Votez suivant vos convictions pour les listes où vous trouverez les noms de MM. Serrière, Valet et François, et, si vos préférences personnelles vous poussaient malgré tout à voter pour la liste du Comité central, supprimez les noms des trois candidats qui vous sont le moins sympathiques et remplacez-les par ceux des délégués du commerce.

Le Comité central vous en a donné l'exemple. Il a écarté sans scrupules les candidats que vous aviez désignés dans vos réunions de canton et il s'est permis, au mépris de votre volonté de repêcher ceux que vous aviez expulsés.

Faites comme lui, c'est votre droit ; bien plus, c'est votre devoir.

A bientôt ! Tout le monde aux urnes !

Le Comité de la Ligue.

Les candidats de la Ligue sont : MM. SERRIÈRE, VALET et FRANÇOIS.

LE FUTUR MAIRE DE NANCY

Les organes opportunistes, le *Progrès de l'Est* et l'*Est Républicain*, publient avec force fracas que le maire de demain est tout indiqué : « Pour reprendre la direction des affaires municipales, disent-ils, M. Maringer est tout désigné ; dans ces fonctions, il apportera cet esprit de justice et de conciliation, et patati et patata, en avant les violons ».

Non, électeurs de Nancy, le futur maire ne sera point M. Maringer ; non, non ! il n'en veut plus. Ayant récolté tout ce qu'il pouvait convoiter, M. Maringer retourne à ses chères études, que dis-je, à ses chères affaires.

Le sectaire Lemonnier, le papa du lycée de filles ; voilà le futur maire ! Il parait que c'est chose conclue dans les clubs de l'opportunisme. Cette surprise agréable, chers Nancéiens, vous est tenue soigneusement cachée, et, si vous êtes bien sages,

mais là bien sages dimanche prochain, en allant aux urnes, il vous sera donné, dans un avenir très rapproché, de connaître cette heureuse et grande nouvelle.

ROBERT.

Un Conseiller indigne

La Presse opportuniste dans son compte-rendu de la réunion tenue à la Salle Poirel, par les Comités Républicains indépendants, a passé presque complètement sous silence un incident qui mérite pourtant d'être relevé, car il peut être fertile en surprises et éclairer d'un jour nouveau la moralité de quelques membres de l'ancien conseil municipal.

Voici l'affaire :

Un électeur s'adressa à M. Gervaise, président du Comité Républicain indépendant et lui posa la question suivante :

« Est-il vrai que le Comité des Indépendants a entre les mains des documents d'une gravité exceptionnelle pour un conseiller municipal sortant, dont le nom se trouve sur la liste du Comité central. Je précise. Est-il vrai que parmi ces documents se trouve une lettre où ce singulier conseiller, engage une tierce personne à commettre une falsification d'une pièce comptable et lui donne en même temps la recette pour faire vieillir l'encre de façon à faire passer pour authentique le document falsifié. »

M. Gervaise répondit qu'il ne possédait pas les documents, mais qu'il les avait vus et qu'ils étaient entre les mains de Monsieur Papelier — rien du député, — qui ne voulait pas s'en désaisir et qui semblait être le complice dans cette affaire, du conseiller municipal incriminé.

Grand tapage dans la salle. Les opportunistes, venus comme toujours pour faire du boucan, ayant à leur tête le peu intéressant avocailon, qu'on nomme Georget, ont étouffé la discussion par leurs cris.

Nous ne pouvons admettre des procédés semblables et nous exigeons que la lumière soit entièrement faite. Il n'est pas possible que la Ville soit représentée par un conseiller capable de commettre un faux dans sa comptabilité personnelle : s'il est malhonnête dans sa vie privée, il le sera dans la vie publique. Jamais le diable en vieillissant ne s'est fait ermite. Il est du devoir et de l'intérêt de tous, opportunistes, radicaux et socialistes de chasser du giron républicain, une brebis galeuse.

Quant à M. Papelier que nous n'avons pas l'honneur de connaître, s'il n'est pas le complice du conseiller municipal susdit, ce dont on l'accusait presque hier soir en réunion électorale, nous le supplions, dans l'intérêt de la moralité civile, dans l'intérêt de la Ville, de livrer au mépris public les documents et le nom.

Il est de son devoir de faire le métier de justicier. Autant il est infâme de fouiller dans la vie privée des particuliers, autant il est honorable d'arracher le masque à des individus qui ne se mêlent d'affaires publiques que pour faire prospérer les leurs.

La parole est à M. Papelier. Qu'il entre dans la lutte : il aura fait œuvre d'honnête homme et de bon citoyen.

Les Lycées de Jeunes Filles

Nous pensons utile de faire connaître aux électeurs ce qu'a coûté la construction de plusieurs Lycées de Jeunes Filles.

Les chiffres que nous indiquons sont extraits du Journal Officiel.

Table with 2 columns: Lycée name and cost in francs. Includes Lycée de Mâcon (637.745 fr.), Lycée de Constantine (600.000 fr.), etc.

Nous sommes loin de l'évaluation de dépenses indiquées par la municipalité. La création de cet établissement entraînerait certainement pour la ville une dépense de première installation en supposant que l'Etat participe pour moitié dans la dépense à la somme d'un demi-million.

Ce ne serait pas tout, car il faudrait bien subvenir aux frais d'entretien du Lycée et l'on peut être certain que ce serait une somme d'environ 20,000 francs à inscrire annuellement au budget de la ville.

Où est la nécessité d'une telle dépense ? A qui profiterait-elle ? Nous verrons dans ce lycée beaucoup de fonctionnaires, et comme élèves, soyez-en sûrs, des filles de ces mêmes fonctionnaires, jouissant de bourses accordées par le conseil en comité secret.

Est-ce démocratique ? Nous ne le pensons pas : il y a, il nous semble, nombre d'améliorations qui s'imposent d'une manière autrement urgente, et profitable à tous, les charges imposées aux contribuables allant toujours en grandissant.

Le torchon brûle dans le clan opportuniste

Il nous revient de divers côtés qu'une réunion des candidats du fameux Comité Central Républicain, l'unique, le seul vraiment républicain, a eu lieu hier dans les locaux de l'Est Républicain.

A la suite de discussions très chaudes et très mouvementées, il ne serait point impossible que certains débarquements volontaires ou non se produisent dans le cours de la journée.

NICOLAS.

LES CONSEILLERS SORTANTS

Nous lisons dans l'Immeuble et la Construction un excellent article dont nous extrayons les passages suivants :

Parmi les noms que nous regrettons le plus de voir de nouveau sur la liste des candidats, nous nous étonnons d'y voir figurer M. Le Monnier, bombardé adjoint après les élections de 1892, pour la première fois qu'il existait au Conseil. Il a été le promoteur du projet de lycée de jeunes filles. Or, du moment que le nouveau programme condamne, ou du moins suspend l'exécution de ce projet, son auteur aurait dû aussi être condamné et suspendu. Puis M. Le Monnier est un universitaire qui est plus porté à servir l'Etat qui le paye et dont il attend des récompenses de ses services : il n'est que momentanément à Nancy, dont il n'est pas originaire, il ne peut comprendre les vrais et seuls intérêts d'une ville qu'il peut quitter d'un jour à l'autre d'autant plus vite qu'il la sacrifiera aux besoins de l'Instruction publique.

Enfin, M. Le Monnier est un fonctionnaire sans idées arrêtées, sauf les idées opportunes selon les circonstances. Aux patrons, il reproche d'asservir leurs ouvriers aux machines ; aux ouvriers, il veut persuader que les machines sont leurs esclaves. En un mot, c'est un ambitieux trop content de lui, pour qu'il pense à nous contenter.

Bien que nous ayons rayé de notre liste d'il y a quinze jours M. l'adjoint Guérin, nous accepterions plus facilement sa candidature ; il a rendu des services ; en tous cas il a été désintéressé et dévoué. Mais M. Guérin est trop autoritaire et trop cassant pour rester adjoint ; son âge, du reste, et le commencement de sa faiblesse physique et morale sont devenus pour lui des obstacles au travail absorbant de l'administration. Par reconnaissance, et pour sa science profonde des intérêts de la ville, sa présence au conseil peut être admise et nous la réintégrons sur notre liste définitive.

Quant à M. Demonet, nous ne comprenons pas son maintien. D'abord, ses entreprises personnelles pour les calorifères municipaux auraient dû recuser sa candidature ; ensuite, ses échecs administratifs dans le conseil d'un journal, puis dans la présidence du conseil de surveillance de Maréville, devraient nous mettre en défiance sur son ingénierie dans les affaires municipales ; enfin, sa camaraderie avec l'architecte de la ville, ses fonctions dans la loge St-Jean de Jérusalem, prouvent des intrigues qui nous font lui refuser notre confiance. Nous la refusons également à M. Pernot, parce que lui aussi est trop orateur à la loge nancéienne et pas assez au Conseil municipal, ou rarement pour ne pas dire jamais, il ne prend la parole ; comme nous la refusons à M. Krug, vénérable de la même loge.

Ces messieurs, en effet, forcés de prendre le mot d'ordre de leurs votes et de leur conduite dans une société secrète, dépendante et soumise du grand Orient de France, subordonnent leur opinion municipale à leur affiliation politique et se taient donc nous ne pouvons contrôler ni la fin ni les moyens.

Enfin, avec MM. Lanique, Lacour, Dussaux, Fruhinsholz et Maire, nous ne prenons même pas la peine de les discuter, tant ils sont insignifiants tant par leur valeur personnelle que par le peu de place qu'ils tiennent dans les commissions et dans les délibérations.

QUESTIONS A M. KRUG

Est-il vrai que M. Krug, conseiller sortant, est vénérable de la loge ? Est-il vrai qu'il n'emploie que des ouvriers allemands pour l'exploitation de sa fabrique de choucroute ?

Quant à la première question il nous est difficile d'y répondre, car nous n'avons pas la liste officielle de la loge ; toujours est-il que cette affirmation a été formulée à plusieurs reprises sans être démentie par l'intéressé, en conséquence nous avons la conviction qu'elle est exacte.

Quant à la seconde question nous pouvons dire qu'à une audience correctionnelle récente, M. Krug a été dénoncé par un honorable avocat de notre ville comme n'employant que des ouvriers étrangers.

Une plainte fut adressée au parquet par M. Krug contre un malheureux Alsacien, par extraordinaire à son service, à propos d'un vol d'avoine d'une valeur de 0 fr. 20. Ce conseiller ne demandait rien moins qu'une poursuite pour vol domestique ; Sur l'insistance du plaignant la poursuite eût lieu et une condamnation correctionnelle s'en suivit.

M. Krug n'a pas répondu, les affirmations de cet honorable avocat restent donc entières.

Il a la parole.

Le Débarquement de M. Voignier

Les journaux opportunistes annoncent ce matin le débarquement de M. Voignier et son remplacement par M. Zoutter.

Nous serions curieux de connaître les dessous de cette affaire. Les motifs doivent être assez graves, car les opportunistes avaient convoqué d'urgence le canton Est, et c'est dans cette réunion qu'on décida de supprimer le nom de M. Voignier. Pourquoi ? La parole est aux organes opportunistes.

QUESTION A LA MUNICIPALITÉ

Comment se fait-il qu'il y a encore quelques centaines de cartes d'électeurs non distribuées qui restent en dépôt à la mairie ?

Un de nos amis, patenté, commerçant, établi à Nancy depuis quelques années, a dû aller à la mairie retirer sa carte d'électeur, où elle se trouvait avec quelques centaines d'autres.

Cette négligence n'est pas admissible.

AVIS

La permanence du Comité républicain indépendant est établie 31, rue Saint-Georges au premier étage.

Le Gérant, E. ARNOULD.

Nancy. — Louis KREIS, rue St-Georges, 31.

Vertical text on the left edge of the right page, including 'Numéro 3', 'L'ÉLECTEUR', and various names like 'DIZIER', 'DART', 'FERRY', 'JEANBILLE'.

FOURNITURES POUR FLEURS et Papier pour abat-jour

PAPETERIE Couronnes funéraires

E. SERRIÈRE 12, Rue de la Faïencerie, 12 NANCY

(Ne pas confondre avec le N° 16 qui n'a rien de commun avec la Maison E. SERRIÈRE)

AU CADRAN ÉLECTRIQUE HORLOGERIE-BIJOUTERIE

LOUIS 36, Rue Saint-Georges, 36 NANCY

MAISON RECOMMANDÉE Pour les Prix modérés et la Qualité supérieure de son Horlogerie

TRAVAUX DE BATIMENTS DISTRIBUTION D'EAU ET DE GAZ

E. THOMAS Ferblantier, Pompier, Lampiste 3, Rue Pichon, NANCY

ARTICLES de MÉNAGE Réparations en tous Genres

PIDOLOT NANCY 104, rue Saint-Dizier, 104

Choix considérable de Meubles, Sièges PETITS MEUBLES DE FANTAISIE 300 CARPETTES 100,000 Fr. de Marchandises à Vendre PRIX MODÉRÉS LIQUIDATION

VÉRITABLES GOUTTES VÉGÉTALES ANTIRHUMATISMIQUES Selon la Formule du Commandant D. Préparées par

CH. DUON PHARMACIEN 26, Faubourg Stanislas, 26

2 francs 50 le Flaçon Envoi franco contre pareille somme en mandat du timbres-poste Nota. — Il faut se défier des imitations et exiger la signature C. D.

CHAPELLERIE AIMÉ DELCHARD NANCY — 2, rue St-Dizier, 2 — NANCY

ARTICLES DE CHOIX pour Messieurs, Dames et Enfants Grands Assortiments

IMPRIMERIE CREPIN-LEBLOND 24, rue St-Dizier - 40, rue des Dominicains (Passage du Casino) NANCY

JOURNAUX - BROCHURES - ALMANACHS Impressions commerciales ANNUAIRE DE LORRAINE (Mourthet-et-Moselle, Meuse et Vosges) Conditions avantageuses

FABRIQUE DE CORSETS EN TOUS GENRES Blanchissage & Réparations MAISON LECLERC-LOQUIER FONDÉE EN 1858 JUCHS-LECLERC Successeur 13, rue Saint-Jean, 13 NANCY

Station des Tramways. — Ne pas confondre

H. GÖRLACHER NANCY — 22, Rue des Dominicains, 22 — NANCY

PELLETERIES --- FOURRURES CONFÉCTIONS

Manteaux et Jaquettes Loutre et Astrakan

CONSERVATION DE FOURRURES NATURALISATION D'ANIMAUX Réparations — Transformation

FOURNEAUX DE CUISINE Système ZIMMERMANN, brev. s. g. d. g. GARANTIS POUR LA CUISSON RAPIDE DES FOURS

Spécialité pour grands Établissements, Maisons religieuses, Hôtels, Cafés, Charcuteries, etc. Assortiment d'Appareils de chauffages. — Calorifères de tous systèmes. — Ustensiles de cuisine en cuivre, fonte et fer battu. Grands brûloirs à café. — Poêles pour tailleurs. OCCASIONS — ÉCHANGES — RÉPARATIONS

BONNAIRE - ZIMMERMANN 9, Place du Marché, 9, NANCY

PORCELAINES — CRISTAUX — FAYENCES LOCATION DU SERVICE DE TABLE

MAISON EUG. FERRY 11, Place du Marché, 11, NANCY

Services de table, à thé, à café, etc., porcelaine et faïence. — Garnitures de toilette, etc. — Grès et poterie. — Articles pour limonadiers et hôteliers. — Fantaisies. — Bouteilles et cloches de jardin.

SPÉCIALITÉ DE DIABLES OU POTERIE RUSSE

CHAUSSURES SUR MESURE Spécialité pour hommes

RÉPARATIONS

CH. JEANBILLE 1, Rue des Tiercelins, 1

Vertical text on the right edge of the right page, including 'VANN G.', 'ARTICLE Grand COMM.', 'BIJOUT A l'angl', 'CHAP', 'SPÉCIALITÉ DE DEUIL 108.', 'GRAND POUR Coups', 'MACA', 'Pavés', 'BOUCI', 'M 38, R', 'On pre', 'NEUBL', 'E.', 'Sièges, Meubles, Chamb'

allant aux urnes, il vous sera donné, cette heureuse et grande nouvelle. ns charmantes, au commerce facile, au ate, autoritaire, imbu d'idées étroites, athiques concitoyens des trésors d'amé-

ROBERT.

er indigne

pte-rendu de la réunion tenue à la ins indépendants, a passé presque qui mérite pourtant d'être relevé, lairer d'un jour nouveau la moralité il municipal.

ie, président du Comité Républicain vante :

endants a entre les mains des docu- our un conseiller municipal sortant, Comité central. Je précise. Est-il uve une lettre où ce singulier con- commettre une falsification d'une e temps la recette pour faire vieillir authentique le document falsifié. » it pas les documents, mais qu'il les ns de Monsieur Papelier — rien du sir et qui semblait être le complice al inorniné.

ortunistes, venus comme toujours le peu intéressant avocaillon, qu'on n par leurs cris.

és semblables et nous exigeons que est pas possible que la Ville soit de commettre un faux dans sa onnête dans sa vie privée, il le sera en vieillissant ne s'est fait ermite. portunistes, radicaux et socialistes elbis galeuse.

s pas l'honneur de connaître, s'il icipal susdit, ce dont on l'accusait nous le supplions, dans l'intérêt a Ville, de livrer au mépris public

de justicier. Autant il est infâme tieuliers, autant il est honorable i ne se mêlent d'affaires publiques

entre dans la lutte : il aura fait n.

Jeunes Filles

lecteurs ce qu'à coûté la construction

is du Journal Officiel.

- ... 637.745 fr.
- ... 600.000 fr.
- ... 500.627 fr.
- ... 947.389 fr.
- ... 1.000.000 fr.
- ... 800.000 fr.
- ... 800.000 fr.
- ... 1.000.000 fr.

ises indiquées par la municipalité. nit certainement pour la ville une dé- que l'Etat participe pour moitié dans

l'benir aux frais d'entretien du Lycée me d'environ 20.000 francs à inscrire

qui profiterait-elle? nctionnaires, et comme élèves, soyez- es, jouissant de bourses accordées par

as ; il y a, il nous semble, nombre re autrement urgente et profitable

LES CONSEILLERS SORTANTS

Nous lisons dans l'Immeuble et la Construction un excellent article dont nous extrayons les passages suivants :

Parmi les noms que nous regrettons le plus de voir de nouveau sur la liste des candidats, nous nous étonnons d'y voir figurer M. Le Monnier, bombardé adjoint après les élections de 1892, pour la première fois qu'il existait au Conseil. Il a été le promoteur du projet de lycée de jeunes filles. Or, du moment que le nouveau programme condamne, ou du moins suspend l'exécution de ce projet, son auteur aurait dû aussi être condamné et suspendu. Puis M. Le Monnier est un universitaire qui est plus porté à servir l'Etat qui le paye et dont il attend des récompenses de ses services ; il n'est que momentanément à Nancy, dont il n'est pas originaire, il ne peut comprendre les vrais et seuls intérêts d'une ville qu'il peut quitter d'un jour à l'autre d'autant plus vite qu'il la sacrifiera aux besoins de l'Instruction publique.

Enfin, M. Le Monnier est un fonctionnaire sans idées arrêtées, sauf les idées opportunes selon les circonstances. Aux patrons, il reproche d'asservir leurs ouvriers aux machines ; aux ouvriers, il veut persuader que les machines sont leurs esclaves. En un mot, c'est un ambitieux trop content de lui, pour qu'il pense à nous contenter.

Bien que nous ayons rayé de notre liste d'il y a quinze jours M. l'adjoint Guérin, nous accepterions plus facilement sa candidature ; il a rendu des services ; en tous cas il a été désintéressé et dévoué. Mais M. Guérin est trop autoritaire et trop cassant pour rester adjoint ; son âge, du reste, et le commencement de sa faiblesse physique et morale sont devenus pour lui des obstacles au travail absorbant de l'administration. Par reconnaissance, et pour sa science profonde des intérêts de la ville, sa présence au conseil peut être admise et nous la réintégrons sur notre liste définitive.

Quant à M. Demonet, nous ne comprenons pas son maintien. D'abord, ses entreprises personnelles pour les calorifères municipaux auraient dû récuser sa candidature ; ensuite, ses échecs administratifs dans le conseil d'un journal puissant autrefois, et dans la présidence du conseil de surveillance de Maréville, devraient nous mettre en défiance sur son ingénierie dans les affaires municipales ; enfin, sa camaraderie avec l'architecte de la ville, ses fonctions dans la loge St-Jean de Jérusalem, prouvent des intrigues qui nous font lui refuser notre confiance. Nous la refusons également à M. Pernot, parce que lui aussi est trop orateur à la loge nancéenne et pas assez au Conseil municipal, ou rarement pour ne pas dire jamais, il ne prend la parole ; comme nous la refusons à M. Krug, vénérable de la même loge.

Ces messieurs, en effet, forcés de prendre le mot d'ordre de leurs votes et de leur conduite dans une société secrète, dépendante et soumise du grand Orient de France, subordonnent leur opinion municipale à leur affiliation politique et sectaire dont nous ne pouvons contrôler ni la fin ni les moyens.

Enfin, avec MM. Lanique, Lacour, Dussaux, Fruhinsholz et Maire, nous ne prenons même pas la peine de les discuter, tant ils sont insignifiants tant par leur valeur personnelle que par le peu de place qu'ils tiennent dans les commissions et dans les délibérations.

QUESTIONS A M. KRUG

Est-il vrai que M. Krug, conseiller sortant, est vénérable de la loge ? Est-il vrai qu'il n'emploie que des ouvriers allemands pour l'exploitation de sa fabrique de choucroute ?

Quant à la première question il nous est difficile d'y répondre, car nous n'avons pas la liste officielle de la loge ; toujours est-il que cette affirmation a été formulée à plusieurs reprises sans être démentie par l'intéressé, en conséquence nous avons la conviction qu'elle est exacte.

Quant à la seconde question nous pouvons dire qu'à une audience correctionnelle récente, M. Krug a été dénoncé par un honorable avocat de notre ville comme n'employant que des ouvriers étrangers.

Une plainte fut adressée au parquet par M. Krug contre un malheureux Alsacien, par extraordinaire à son service, à propos d'un vol d'avoine d'une valeur de 0 fr. 20. Ce conseiller ne demandait rien moins qu'une poursuite pour vol domestique ; Sur l'insistance du plaignant la poursuite eût lieu et une condamnation correctionnelle s'en suivit.

M. Krug n'a pas répondu, les affirmations de cet honorable avocat restent donc entières.

Il a la parole.

Le Débarquement de M. Voignier

Les journaux opportunistes annoncent ce matin le débarquement de M. Voignier et son remplacement par M. Zoutter.

Nous serions curieux de connaître les dessous de cette affaire. Les motifs doivent être assez graves, car les opportunistes avaient convoqué d'urgence le canton Est, et c'est dans cette réunion qu'on décida de supprimer le nom de M. Voignier. Pourquoi ? La parole est aux organes opportunistes.

QUESTION A LA MUNICIPALITÉ

Comment se fait-il qu'il y a encore quelques centaines de cartes d'électeurs non distribuées qui restent en dépôt à la mairie ?

Un de nos amis, patenté, commerçant établi à Nancy depuis quelques années,

FOURNITURES POUR FLEURS et Papier pour abat-jour

PAPETERIE Couronnes funéraires

E. SERRIÈRE

12, Rue de la Faïencerie, 12 NANCY

(Ne pas confondre avec le No 16 qui n'a rien de commun avec la Maison E. SERRIÈRE)

AU CADRAN ÉLECTRIQUE HORLOGERIE-BIJOUTERIE

LOUIS

36, Rue Saint-Georges, 36 NANCY

MAISON RECOMMANDEE

Pour les Prix modérés et la Qualité supérieure de son Horlogerie

TRAVAUX DE BATIMENTS

DISTRIBUTION D'EAU ET DE GAZ

E. THOMAS

Ferblantier, Pompier, Lampiste

5, Rue Pichon, NANCY

ARTICLES de MÉNAGE

Réparations en tous Genres

PIDOLOT

NANCY

104, rue Saint-Dizier, 104

Choix considérable de Meubles, Sièges PETITS MEUBLES DE FANTAISIE 300 CARPETTES

100,000 Fr. de Marchandises à Vendre

PRIX MODÉRÉS LIQUIDATION

VÉRITABLES COUTTES VEGETALES

ANTINEURALGIQUES

Selon la Formule du Commandant D.

Préparées par

CH. DUON

PHARMACIEN

26, Faubourg Stanislas, 26

2 francs 50 le Flacon

Envoi franco contre pareille somme en mandat du timbres-poste

Nota. — Il faut se défier des imitations et exiger la signature C. D.

Rabais 10 0/0 sur toutes les spécialités — Prix modérés pour tous les médicaments

CHAPELLERIE

AIMÉ DELCHARD

NANCY — 2, rue St-Dizier, 2 — NANCY

ARTICLES DE CHOIX

pour Messieurs, Dames et Enfants

Grands Assortiments

PRIX DÉCIANT TOUTE CONCURRENCE

IMPRIMERIE

CREPIN-LEBLOND

21, rue St-Dizier - 40, rue des Dominicains (Passage du Casino)

NANCY

JOURNAUX - BROCHURES - ALMANACHS

Impressions commerciales

ANNUAIRE DE LORRAINE (Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges)

Conditions avantageuses

FABRIQUE DE CORSETS EN TOUS GENRES

Blanchissage & Réparations

MAISON LECLERC-LOQUIER

FONDÉE EN 1858

JUCHS-LECLERC

Successeur

15, rue Saint-Jean, 15

NANCY

Station des Tramways. — Ne pas confondre

H. GÖRLACHER

NANCY — 22, Rue des Dominicains, 22 — NANCY

PELLETERIES --- FOURRURES CONFECTIONS

Manteaux et Jaquettes Loutre et Astrakan

CONSERVATION DE FOURRURES

NATURALISATION D'ANIMAUX

Réparations — Transformation

FOURNEAUX DE CUISINE

Système ZIMMERMANN, brev. s. g. d. g.

GARANTIS POUR LA CUISSON RAPIDE DES FOURS

Spécialité pour grands Établissements, Maisons religieuses, Hôtels, Cafés, Charcuteries, etc. Assortiment d'Appareils de chauffages. — Calorifères de tous systèmes.

Poêles en fonte et faïence. — Ustensiles de cuisine en cuivre, fonte et fer battu.

Grands brûloirs à café. — Poêles pour tailleurs.

OCCASIONS — ÉCHANGES — RÉPARATIONS

BONNAIRE - ZIMMERMANN

9, Place du Marché, 9, NANCY

PORCELAINES — CRISTAUX — FAYENCES

LOCATION DU SERVICE DE TABLE

MAISON

EUG. FERRY

11, Place du Marché, 11, NANCY

Entre la Rue des 4-Eglises et la Rue Saint-Dizier

Services de table, à thé, à café, etc., porcelaine et faïence. — Garnitures de toilette, etc. — Grès et poterie. — Articles pour limonadiers et hôteliers.

— Fantaisies. — Bouteilles et cloches de jardin.

SPÉCIALITÉ DE DIABLES OU POTERIE RUSSE

CHAUSSURES SUR MESURE

Spécialité pour hommes

RÉPARATIONS

CH. JEANBILLE

1, Rue des Tiercelins, 1

VANN G.

18, Pla

ARTICLE

Grand

COMM.

E

BIJOUT

A l'angl

Gran

HORLOGERIE,

FABRIQ

CHAPE

SPECIALI

DE DEUIL

108.

GRAND

POUR

Coups

MAISO

MACA

BER

Pavés

BOUCI

M

38, R

On pre

MEUBL

E.

Sièges,

Meubles,

Chambr